

## Rénovation du 2<sup>ème</sup> four de l'incinérateur de Virginal par InBW

### Interpellation au conseil communal de Incourt

Nous connaissons tous la problématique mondiale liée à la production et au traitement des déchets et les dégâts environnementaux que ceux-ci causent ;

La lutte contre les pollutions, à l'instar de la lutte contre le réchauffement climatique, est une des priorités majeures des citoyens et le monde politique doit prendre ses responsabilités à chaque niveau de pouvoir ;

La Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon, **sur laquelle MR, PS et Ecolo se sont mis d'accord**, stipule (p.3) que l'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur, et la Wallonie s'inscrit dans l'évolution nécessaire et souhaitable vers une société bas carbone en visant la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% par rapport à 1990 d'ici **2030** ;

La Déclaration de Politique Régionale stipule (p.28) que la Wallonie s'inscrit clairement dans une double logique de «zéro déchet» et d'économie circulaire. L'ambition est de réduire les déchets et les coûts qui y sont liés et de créer de l'emploi et de l'activité innovante en Wallonie ;

La Déclaration de Politique Régionale stipule (p.29) qu'au niveau des infrastructures, le Gouvernement wallon mettra fin aux subsides aux nouveaux investissements dans les installations d'incinération (à l'exception des investissements d'éléments indispensables qui visent à réduire la pollution atmosphérique ou qui augmentent la performance environnementale des installations existantes), **afin d'inciter et de financer les alternatives écologiques de traitement, notamment une installation de biométhanisation des déchets organiques, les initiatives de compostage à domicile ou par quartier, ainsi que les conteneurs collectifs en milieu urbain dense.**

Et enfin, la Déclaration de Politique Régionale stipule (p.28) que pour 2027, la quantité de déchets à incinérer doit chuter de 50%. Notons qu'une tonne incinérée équivaut à une tonne de CO<sup>2</sup> émise !

En Brabant wallon, dans les 4 nouvelles communes (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Rixensart, Walhain) qui ont déjà mis en place la collecte via les poubelles à puces, une réduction de 44 % des ordures ménagères à incinérer a été constatée.

3 autres communes suivront en 2021.

Un changement des mentalités est en cours en matière de *zéro déchets* et les comportements des consommateurs et des ménages évoluent rapidement ; Les entreprises et les producteurs sont voués à tenir compte de ces changements de comportement et à adapter leur production d'emballages et la gestion de leurs déchets.

Or inBW a décidé de rénover les 2 fours de l'incinérateur de Virginal ;

Nous estimons que la rénovation des 2 fours n'incitera personne à promouvoir la réduction des déchets, mais au contraire, l'intercommunale œuvrera pour le maintien d'un tonnage suffisant à incinérer ;

Cette décision impacte directement notre commune, dans le sens où Le 2<sup>ème</sup> four sera payé par les citoyens à **concurrence de 8 € par an par habitant**.

**La commune d'Incourt est un actionnaire de l'intercommunale inBW. Elle peut donner un signal fort à l'intercommunale en se prononçant pour une politique drastique en matière de déchets, à savoir :**

- **S'opposer à la rénovation coûteuse du 2ème four de l'incinérateur ;**
- **S'engager à passer à la poubelle à puces aussi vite que possible, même avant la fin du marché en cours, afin de réduire la quantité de déchets à incinérer ;**
- **Mettre en place des compostages de quartier pour contribuer à isoler les déchets organiques des autres déchets incinérés.**